

Bonjour à tous,

Nous tenons tout d'abord à nous excuser de la gêne occasionnée suite aux dégâts causés par les orages de septembre.

Nous vous informons :

INTERNET

Après les orages de septembre et une longue attente pour être livré du matériel nécessaire aux réparations, Internet refonctionne. Aussi, nous avons contracté une maintenance annuelle avec une entreprise, ils s'occupent de régler le matériel. Ainsi les problèmes de connexion seront traités au cas par cas dans chaque mobil home.

TV ET INSTALLATIONS

Le tout numérique passera dans l'Hérault au **29 novembre 2011**. Les orages de septembre ont aussi causé des dégâts important sur le réseau.

L'installation de la TNT est en cours et devrait être opérationnelle d'ici fin novembre si tout se passe bien.

Une fois l'installation terminée, les paraboles tolérées devront être retirées.

N'achetez pas le décodeur TNT avant la mise en place du système. Nous vous indiquerons quel modèle acheter une fois la TNT en fonctionnement.

EMPLACEMENTS ET INSTALLATIONS

L'entretien de l'emplacement est à votre charge. Nous avons néanmoins contracté un entretien avec une société afin d'assurer la propreté du camp.

Les 3 pots en terre cuite qui bordent votre parcelle déterminent la sortie administrative obligatoire de votre mobil home. Ils ne doivent pas être déplacés. Nous les remettrons à leur place prochainement.

Merci de ne pas entreprendre diverses installations sans l'accord préalable du camping.

COMMUNS

Nous avons installé des barrières à chaque entrée afin de réduire la circulation interne. La circulation est tolérée à partir de septembre jusqu'à fin juin pour le chargement et déchargement de vos bagages.

MOBIL HOMES

Les douches des gammes loisirs et vacances sont actuellement contrôlées pour être réparées par la Sté Louisiane.

N'oubliez pas d'hiverner votre mobil home.

RECEPTION

L'accueil sera ouvert ponctuellement cet hiver afin d'assurer la distribution du courrier.



POUR FINIR, JE TIENS A VOUS RAPPELER UNE CLAUSE DU CONTRAT QUE VOUS AVEZ TOUS SIGNE : 1- 2 Destination – Tenue et aspect des installations - Le locataire s'engage à ne rien entreprendre sans demander un accord préalable par écrit, une tolérance, quelle qu'en soit la durée, ne devra jamais être considérée comme un droit, l'exploitant pouvant toujours y mettre fin.

Nous tenons vraiment à conserver la beauté du site dans son état naturel, c'est ce qui fait le charme du cadre où certains viennent passer leurs vacances et d'autres un plus long séjour...

POUR PLUS D'INFORMATIONS ET EXPLIQUER CERTAINS POINTS DE VOTRE CONTRAT ET DU REGLEMENT, JE ME TIENS A VOTRE DISPOSITION A LA RECEPTION

L'APRES MIDI A PARTIR DE 14H30. VOUS EN REMERCIANT PAR AVANCE.

Votre directeur, Benjamin GOMEZ.